

ABONNEMENT

SAUMUR: Un an 30 fr. Six mois 16. Trois mois 8. Poste: Un an 35 fr. Six mois 19. Trois mois 10.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Fallo divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 JUILLET

LE PRINCE DE BISMARCK ET LE DÉARMEMENT

Sous ce titre, le Figaro vient de publier un long article de M. Saint-Genest auquel nous empruntons les passages suivants:

« Des rumeurs singulières nous arrivent d'outre-Rhin. Certains journaux officieux qui s'impriment en Allemagne et en Autriche-Hongrie, commencent à insinuer que l'empereur Guillaume aurait l'intention de traiter avec le Czar des dangers que la France fait courir à l'Europe par ses armements et ses idées révolutionnaires.

« Les pays du continent, déjà écrasés d'impôts, seraient menacés de ruine, et les gouvernements forcés de se défendre contre la peste démagogique que nous propageons.

« Cela créerait un état intolérable, et l'heure serait venue de prendre un grand parti. On imposerait le désarmement à la France, puis on l'isolerait du reste de l'Europe, ainsi qu'on a commencé pour l'Alsace-Lorraine, après quoi on la laisserait cuire dans son jus.

« Comme preuves à l'appui, le prince de Bismarck ferait remettre au Czar un résumé de l'état de la France au point de vue politique, — des diverses théories soutenues par les membres de notre gouvernement — de l'influence qu'ils exercent sur la nation — en y joignant les budgets militaires de tous les pays européens.

« Si les lecteurs ne se rappellent pas de quoi se compose le nôtre, il suffit de leur dire qu'en moyenne l'armée et la marine nous coûtent près de huit cents millions par an.

« Et comme chaque pays du continent fait des sacrifices proportionnels, ce sont des milliards qui sont continuellement jetés dans le gouffre..... »

M. Saint-Genest fait voir comment, sous la Monarchie, étaient formées les armées appelées à défendre le sol. Ceux qui avaient la vocation militaire étaient sous les armes, le reste de la nation restait dans ses foyers.

Ce système a été modifié par le pays de M. de Bismarck, par la Prusse seule qui a organisé cette machine formidable qui terrorise l'Europe aujourd'hui.

« ... Tout le monde l'imitant, la Prusse se trouve avoir toutes les nations armées autour d'elle. Et alors, comme elle comprend trop bien que le dernier mot restera au pays qui pourra supporter le plus longtemps de si lourds sacrifices, le voilà qui commence à se préoccuper de la nécessité d'un désarmement général.

« Ce qui revient à dire: « Maintenant que le service obligatoire nous a servi à écraser l'Autriche à Sadowa et la France à Sedan, nous trouvons opportun de faire désarmer les autres, afin de n'avoir rien à craindre d'eux. »

« Disons-le bien haut, et répétons-le toujours: De tous les peuples de l'Europe, le peuple prussien est le seul qui n'ait le droit de se plaindre ni des conséquences de la République, ni des conséquences de l'armement universel.

« C'est M. de Bismarck qui, aussi bien avec M. Thiers qu'avec le Maréchal, a lutté le plus énergiquement pour faire triompher la République et les républicains.

« Le gouvernement que nous possédons est le gouvernement qu'il a demandé, le gouvernement pour lequel il a officiellement combattu, à la défense duquel il a employé, non-seulement tous les journaux d'outre-Rhin, mais toutes les feuilles qu'il paie à Pétersbourg et à Rome, à Londres et à Vienne.

« Les députés qui sont là sont ses candidats personnels; députés dont il connaissait les tendances et la politique, et qui jusqu'ici n'ont rien fait que de conforme à leur tradition.

« Notre organisation militaire est la conséquence logique des armements de la

Prusse, imposés par la Prusse à l'Allemagne d'abord, à l'Europe ensuite.

« Tout cela est bien son œuvre.

« Il nous serait donc trop facile de répondre au prince de Bismarck, si jamais pareille injonction nous était faite. Malheureusement, pour parler haut et ferme, il faut agir autrement que nous n'agissons.

« Si nous avions l'ombre de sentiment national, nous aurions en ce moment au pouvoir des républicains modérés, rassurant l'opinion. Et par-dessus tout, nous voterions une réorganisation militaire, donnant une armée nombreuse, mais une armée de vrais soldats, tandis que la loi actuelle crée une immense garde nationale, qui, impuissante au jour de la guerre, sera dangereuse aux jours de révolution.

« Le ministère Floquet-Goblet est un défi jeté à l'Europe, et la nouvelle loi militaire est un forfait de lèse-patrie.

« Pas un des hommes qui la votent n'ose la soutenir, tant elle est absurde et criminelle. Il ne se trouverait pas un général pour la défendre, si la politique n'ordonnait pas de sacrifier la patrie à l'intérêt personnel.

« C'est une loi d'élection, c'est une loi sacrilège, dont les communiens et les Prussiens peuvent seuls se réjouir. Loi si abominable, que je crois encore qu'elle ne sera jamais appliquée.

« Car ceux-là mêmes qui l'ont votée, par préoccupation électorale; reculeront devant le forfait au moment de l'accomplir..... »

L'AFFAIRE DE CITEAUX

La Chambre retentissait, il y a quelques jours, des clameurs de la meute athée; il s'agissait de ce que le citoyen Laffon appelait le scandale de Cîteaux pour obtenir la suppression des ordres religieux.

M^{re} Freppel lui a répondu avec l'éloquence que l'on sait et a largement indiqué

comment il faut entendre la bonne foi démocratique.

Le Nouvelliste de Lyon, pour mieux confondre les accusateurs parlementaires, a fait une enquête sérieuse dont il est indispensable de mettre en évidence quelques extraits.

D'après cette enquête la vérité serait:

« 1° Qu'aucun prêtre, aucun Père de la congrégation de Saint-Joseph n'a été arrêté.

« 2° Que le directeur de Cîteaux n'est pas en fuite, qu'il n'a pas quitté un moment l'établissement.

« 3° Que les colons n'étaient en butte à aucune punition cruelle.

« 4° Qu'ils étaient bien nourris et bien vêtus.

« 5° Que les domestiques écronés à Beaune le sont sur des dénonciations de source suspecte. »

Voici, du reste, l'argumentation précise du journal lyonnais:

« Il n'y a point de Père emprisonné, ni menacé de l'être; nous l'affirmons, contrairement aux assertions qui se sont produites.

« Les ecclésiastiques de Cîteaux — près de la congrégation de Saint-Joseph — soumis à une règle sévère, sont nourris et couchés comme les enfants de la colonie. Levés plus tôt qu'eux, ils n'ont point un instant de la journée à consacrer au repos, et ce n'est que grâce à de prodigieux efforts qu'ils parviennent à triompher des bandes indisciplinées et vicieuses dont ils ont la principale charge.

« Ce qu'ils dépensent de patience, de soins laborieux, d'intelligence, de savoir et d'assiduité est inouï.

« Et tout cela sans rémunération aucune, sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

« On a cherché, cependant, nous pouvons le dire ici, à compromettre un de ces hommes.

« Un enfant, le premier parmi les plus dissipés, cédant on ne sait à quelles sollici-

LA BARQUE ROUGE Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE X

La Barque rouge (Suite)

Louis se sentit frémir d'horreur à la vue de ces objets ravis à des familles déjà si cruellement éprouvées par le fléau; quant à Beaudrillard, sa colère augmentait à tout instant et, déjà, il se prenait à regretter de n'avoir pas suivi sa première pensée et tout à fait étranglé le pirate de la vallée.

Ses yeux, remplis de fureur, ne pouvaient se détacher du visage de Rimbault qui, pâle et déconcerté, affectait de ne rien voir et de ne rien entendre.

Tout à coup, Symphorien, au paroxysme de la fureur, saisit le pic et le brandit au-dessus de sa tête.

— Nous diras-tu, misérable, s'écria-t-il, ce que tu as fait de M^{re} Duparc et de M^{lle} Charlotte?

Puis, voyant que Rimbaulte faisait toujours: — Il faut tuer cette bête fauve, reprit-il en s'élançant.

Une seconde plus tard, le pic allait s'abattre

sur la tête du jeune homme, lorsque Louis, réveillé de sa torpeur, s'élança du Sagittaire et arrêta le bras de son ami.

— Qu'allez-vous faire? dit-il. Cet homme est désarmé, il est notre prisonnier. Respectons sa vie.

Beaudrillard laissa retomber son arme avec regret.

— Vous avez raison, murmura-t-il, toujours raison. Mais que je regrette de ne pas avoir laissé ce misérable au fond de l'eau.

— Ne dites pas cela, mon cher Symphorien, ne vous faites pas plus mauvais que vous n'êtes et partons vite.

— Oui, partons, répéta le Furet, qui était las d'admirer tous les trésors de la Barque rouge.

— Partons! reprit Beaudrillard, c'est bientôt dit, mais de quel côté se diriger?

— Il ne peut y avoir de doute, mon ami, que cherchons-nous, depuis mardi? Ma mère et Charlotte. Si cet homme ne les a pas abandonnées sur sa route, ou si elles n'ont pas péri dans le sentier des Molineaux, elles sont encore sur la levée de la Loire, près des Sablons ou de Saumur. Il faut donc remonter le courant et retourner vers l'est.

— Sans doute, vous raisonnez à merveille, mais que ferons-nous de ce bandit et de ces richesses?

— Ce que vous voudrez.

— Si vous ne voulez pas que je le tue, comme je le devrais peut-être, pour éviter qu'il nous échappe, laissez-moi tout au moins le livrer à la justice.

— Vous avez raison, mais comment?

— Le bourg de Trélazé n'est pas loin, nous en voyons d'ici le clocher. Il y a là une brigade de gendarmerie à laquelle nous livrerons Rimbault. C'est l'affaire de quelques heures et ce soir nous remontrons la levée.

Cette proposition plut à Louis Duparc et aussitôt toutes les dispositions furent prises pour un départ immédiat.

Le Sagittaire fut dégagé, non sans peine, des broussailles qui l'entouraient, et la Barque rouge attachée à l'arrière par une corde. Le mât et la voile furent solidement dressés et l'on s'abandonna tout à la fois au vent et au courant, après avoir préalablement constaté que Rimbault Marinval était solidement attaché au fond de sa barque.

Beaudrillard fut chargé, d'ailleurs, de tenir le gouvernail du Sagittaire tout en surveillant son prisonnier. Louis manœuvra la voile et Charlot s'assit à l'avant.

En cet état, les deux barques filèrent rapidement vers l'ouest, et bientôt le bourg de Trélazé apparut.

Les trois compagnons, que le désir et l'espoir

de s'emparer de Rimbault et de retrouver les deux captives avaient stimulés depuis leur départ des Sablons, étaient profondément tristes. Charlot oubliait jusqu'à son bateau de liège et regardait machinalement le clocher de Trélazé et les toits des maisons qui émergeaient au-dessus des eaux.

Perdu dans les plis de la voile, bercé à la fois par ses pensées et par le sifflement du vent, Louis songeait à sa fiancée et à sa mère qu'il ne retrouverait peut-être jamais et cherchait les moyens les plus rapides de revenir à la levée des Sablons.

Beaudrillard, enfin, épuisé par les efforts prodigieux qu'il avait dû faire pour rejoindre Rimbault, avait laissé sa tête retomber sur sa poitrine et sommeillait silencieusement.

Les arbres, les buissons, les maisons, semblaient courir à droite et à gauche, tant le Sagittaire était rapidement emporté par le courant.

Cette rapidité effraya Louis Duparc.

— Où se forment donc ces courants, murmura-t-il avec étonnement, et où nous entraînent-ils?

A ce moment, le Furet leva la tête. Son oreille exercée venait de saisir des bruits singuliers partant du sud et de l'ouest du bourg.

Louis Duparc se leva.

— Voilà qui est étrange! dit-il.

Et, réveillant Symphorien:

tations intéressées, a dénoncé au parquet de Beaune l'un des Pères, comme coupable d'un délit honteux.

» Pressé de questions par M. le juge d'instruction, le petit misérable a désigné l'un de ses camarades comme la victime du père, affirmant avoir été le témoin des faits qu'il avançait.

» L'enfant désigné fut interrogé — il faut remarquer que cet enfant n'est plus à Cîteaux depuis quelques jours ; — mais aux premières questions du magistrat instructeur, il s'éleva avec indignation contre l'accusation dont le Père était l'objet. Confronté avec le dénonciateur, il fit surprendre celui-ci en flagrant délit de mensonge ; les circonstances dans lesquelles le fait incriminé se serait produit démontraient clairement la fausseté des allégations, émises cependant avec un imperturbable aplomb.

» Il convient d'ajouter que ce faux témoin, ce dangereux petit jeune homme, est comme le pivot sur lequel tourne toute l'accusation dirigée contre le personnel de la colonie.

Les Pères sont donc absolument hors de cause ; quant aux frères incriminés, n'en déplaise aux journalistes radicaux, il n'y en a point, car la maison de Cîteaux ne compte que des serviteurs laïques.

« Tout ce que l'on exige à Cîteaux, dit le *Nouvelliste*, des serviteurs employés, c'est qu'ils se soumettent simplement à certaines règles, tout comme un fermier, un négociant, un industriel, peut l'exiger de ceux qu'il emploie.

» Les frères de Cîteaux sont des domestiques ou des employés, qui s'en vont lorsqu'ils veulent, sans transgresser la règle ni violer le serment.

Quant aux faits en eux-mêmes, voici à quoi ils se résument :

« Depuis quarante-deux ans, c'est la première fois que de telles accusations se produisent.

» A Cîteaux, où n'entraient que des enfants flétris par un jugement de vagabondage, de vol, de meurtre, d'attentat aux mœurs, d'incendie, où n'entrent encore que des enfants repoussés de leurs familles comme méchants et indisciplinés, aucun d'eux, parmi les milliers qui en sont sortis, n'avait porté cette monstrueuse accusation.

» Comment, voilà des enfants, des adultes qui ont été victimes d'horribles attentats, et il ne s'en trouve pas un seul, un seul entendez bien, une fois libre, pour aller dénoncer le monstre en blouse, pas en soutane, dont il a été victime ?

» — C'est étrange.

» Et, à l'heure présente, quels sont ceux qui accusent ? Ah ! il ne s'en trouve pas beaucoup ; ils sont cinq, dix peut-être, parmi les plus horriblement tarés, entre ceux qui ont grouillé jusqu'à quatorze ans dans le ruisseau du vice.

L'accusateur, un enfant taré, se présente devant le juge d'instruction, qui ordonne une enquête.

« L'instruction, dirigée avec soin, traitait

un peu cependant ; les éléments de culpabilité manquaient, lorsque des enquêteurs extrajudiciaires arrivèrent à la rescousse. Ces zélés pourvoyeurs de parquets dénichèrent d'anciens colons qui vinrent, pour peu de chose, grossir l'accusation.

» Une descente du Parquet eut lieu à Cîteaux ; plusieurs enfants furent entendus ; vingt-cinq d'entre eux désignèrent ceux, parmi les surveillants, desquels ils avaient le plus à se plaindre.

» Une dizaine se déclarèrent victimes — il y a loin de ce chiffre à celui de deux cent cinquante cité par les journaux.

» Le magistrat instructeur, à la suite des témoignages reçus et en présence des *clameurs intéressées* de la presse, ordonna dix arrestations.

» Voilà les faits impartialement racontés, sans réserve ni atténuation.

Après cette argumentation si claire du *Nouvelliste*, sa conclusion s'impose et la voici en quelques lignes :

« Quand on songe au caractère des dénonciateurs, parmi lesquels se trouvent, nous l'avons dit, des raffinés dans l'art du vice et de la méchanceté, des enfants, de grands enfants, capables de tout, ayant tenté d'empoisonner leurs petits camarades, ayant coupé des arbres, ravagé des récoltes ; des enfants capables de se marquer d'un fer rouge pour faire croire qu'ils ont été victimes de traitements inhumains, on a le droit de se demander jusqu'à quel point leurs dires méritent croyance. »

GAMBETTA

LES LIEUTENANTS DE GAMBETTA

(Suite)

On demande révocation de tous les généraux et subordination absolue de l'élément militaire à l'autorité civile.

DUPORTAL, *préfet de la Haute-Garonne.*

Lardièrre, notre excellent préfet d'Amiens, vient de proposer à Bourbaki une expédition importante et facile.

S'il ne l'exécute pas dans les 48 heures, il sera jugé.

TESTELIN, *préfet du Nord.*

Subordonnez autorité militaire à autorité civile : si Fourichon résiste, brisez Fourichon.

CHALLEMEL-LACOUR.

J'ai révoqué général d'Aurelles de Paladines et nommé le sous-intendant Brissy commandant de la place.

A. LABADIE, *préfet des Bouches-du-Rhône.*

GAMBETTA JUGÉ

OPINION DE M. THIERS

« ... A mon avis, la faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'espérance

d'où venaient les bruits mystérieux.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi. Les détonations ne se renouvelèrent pas.

Alors le Furet passa entre Symphorien et Duparc et revint de l'autre côté de la voile.

Tout à coup, il poussa un cri perçant :

— La *Barque rouge* ! la *Barque rouge* !

Louis et Symphorien se précipitèrent à l'arrière. La *Barque rouge* était détachée et Rimbault s'enfuyait avec elle !

(A suivre.)

MALADIES DES YEUX

Conjonctivité, Kératite, Myopie, Rougeur des Paupières, Fistule lacrymale, Taie, Faiblesse de la Vue, etc., sont bientôt guéries par le traitement que conseille gratuitement M. RAMOGNINO, dans un but humanitaire. — Ecrire à M. RAMOGNINO, D' de l'Institut Humanitaire, à Marseille. — Joindre timbre pour réponse.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

raisonnable de former au-delà du fleuve des armées capables de dégager Paris. Je crois que si on s'était arrêté sur la Loire, la dépense aurait été alors à peu près de 12, 13 ou 14,000 millions.

» J'ai la conviction que si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions MOINS perdu en territoire et MOINS donné en indemnité de guerre...

» Au lieu de 5 milliards nous aurions pu obtenir la rançon de la défaite pour 2 milliards et demi. (Mouvement.) Oui, messieurs, c'est ma conviction.

» Eh ! bien, à mon avis, on a poussé la guerre à des extrémités désastreuses, et c'est ainsi qu'on a dépensé encore 4,500 millions de plus environ et même plus de 4,500 millions.

» Ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards. Ceux qui l'ont prolongée trop tard ont doublé le désastre et la dépense.

» Je le dis pour être complètement juste.

(Séance du 8 juin 1871.)

« Les hommes du 4 Septembre ont eu, à mes yeux, un tort : celui d'avoir voulu prolonger la guerre au-delà de l'intérêt bien évident du pays. »

(Séance du 29 juin 1871.)

OPINION DE M. GLADSTONE

Je plains la France d'être tombée entre les mains de cet homme qui portera la principale responsabilité du sang répandu.

OPINION DES ALLEMANDS

« Un seul homme nous inspirait des craintes sérieuses, le général d'Aurelles. Heureusement M. Gambetta n'eût rien de plus pressé que de nous en débarrasser.

» Nous ne saurions trop le remercier en notre qualité de Prussien. »

La guerre du Rhin, par un officier d'état-major.

OPINION DE M. EMILE DE GIRARDIN

« Renégats de la souveraineté nationale, parvenus de l'émeute, vous avez bien peur des comptes que vous aurez à rendre.

» Impuissants pour le bien, vous avez été tout puissants pour le mal !

» Le pays vous maudira et ce sera justice !

» Du moins, autant que Napoléon III, M. Gambetta aura été le mauvais génie de la France. Les Prussiens l'ont ravagée, mais la dictature en démenche l'a désorganisée. »

(A suivre.)

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Contrairement à ce qui a été dit, la session n'a pas été close hier. L'ordre du jour appelait la discussion de l'interpellation de M. Ternisien sur la politique du gouvernement en Indo-Chine.

M. Floquet demande le renvoi soit à la rentrée, soit à quinzaine.

M. Ternisien. — Le gouvernement doit savoir quelle politique il entend suivre en Indo-Chine ; mais il faut que la Chambre soit éclairée sur le véritable état de nos affaires dans l'Extrême-Orient. Si la discussion ne peut avoir lieu aujourd'hui, elle se produira utilement dans la discussion du budget.

M. de la Porte. — Puisque l'interpellation disparaît, je demande à répondre à la question de M. Constans.

Le sous-secrétaire d'Etat prend vivement à partie le résident général au Tonkin. Il explique les raisons qui lui ont fait interdire le jeu des trente-six bêtes autorisé par M. Constans.

M. Paul de Cassagnac. — Voilà la hiérarchie républicaine ! Un résident général interpellant son supérieur.

M. de la Porte déclare que le jeu des trente-six bêtes restera supprimé.

LE DÉSARMEMENT

D'après des bruits qui tendent à s'accréditer, le but réel du voyage de l'empereur Guillaume à Peterhof serait d'obtenir l'adhésion du Czar à un désarmement partiel des puissances européennes. De plus, s'il faut en croire le *Matin*, on imposerait à la France l'acceptation des faits accomplis, c'est-à-dire le renoncement définitif et solennel à l'Alsace-Lorraine. Comme principale condition, on exigerait la dissolution de la Ligue des Patriotes, de l'Union patriotique, de

toutes les associations alsaciennes-lorraines, le droit d'extradition contre les jeunes gens abandonnant les provinces annexées au moment du tirage au sort, et enfin toute une série de mesures à prendre sur la frontière de l'Est.

Le gouvernement français est au courant de tout ce qui se prépare ; il aurait même, d'après le *Figaro*, été question d'une interpellation à la Chambre des députés.

Quoi qu'il en soit, immédiatement après l'entrevue du Czar et de l'empereur Guillaume II, le comte Herbert de Bismarck laissera son souverain continuer son voyage et partira directement pour Paris, sans même s'arrêter à Berlin.

Le langage des journaux d'Italie prouve que les bons Italiens sont dans la confiance allemande, et même de la partie.

A Rome, le *Capitole* a bien soin d'indiquer que la question du désarmement sera examinée dans l'entrevue.

**

Les deux empereurs d'Allemagne et de Russie ont dû avoir leur première entrevue hier soir.

La politique allemande triomphera-t-elle en Russie et la France, abandonnée de tous, se verra-t-elle contrainte au désarmement, à l'annihilation, comme on l'insinue et comme il est permis de le redouter ?

On sera malheureusement trop tôt fixé sur ce point qui engage si irrémédiablement l'avenir de notre patrie.

**

UNE NOTE OFFICIEUSE

Le gouvernement adresse aux journaux du soir la note suivante :

« M. Goblet, ministre des affaires étrangères, n'a reçu aucune indication au sujet d'un voyage à Paris du comte Herbert de Bismarck et des bruits recueillis par certains journaux sur des propositions de désarmement. »

**

LA SANTÉ DU GÉNÉRAL BOULANGER

Les médecins qui soignent le général Boulanger ont signé le bulletin suivant :

« Etat local toujours satisfaisant. Accès de fièvre modéré, hier soir. L'état du poumon se n'est pas aggravé. »

**

Ains que nous l'avions annoncé, M. le Président de la République est parti hier matin, par train spécial, pour se rendre à Chambéry, Vizille, Grenoble, Romans et Valence. Il est accompagné par le général Brugère, secrétaire général de la présidence, par le colonel Kornprobst et par le commandant Touza, officiers de la maison militaire, ainsi que M. Arrivière, son secrétaire particulier.

**

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Ces jours derniers, les inspecteurs qui s'étaient rendus au lycée de filles de Saint-Céré, dans le Lot, ont trouvé ces demoiselles en proie aux plus vives dissensions, les unes soutenant bruyamment les maîtresses, qui elles-mêmes étaient en opposition avec la directrice, et les autres criant à pleine voix : Vive la directrice ! bas les maîtresses !

Ce n'est pas le seul exemple de bonne éducation que le *Clairon* du Lot ait relevé chez les jeunes filles élevées par l'Etat : quelques élèves de l'école laïque, en promenade aux environs de Cahors, ont rencontré un certain nombre d'ecclésiastiques et les ont accueillis par des coups. Un peu plus loin, elles apostrophaient des élèves de l'école des garçons.

Voilà vraiment de quoi rehausser l'enseignement républicain !

Quant aux garçons, c'est la même chose. On en a vu se suicider, on en a vu s'encroqueiller de leurs sacrilèges ; un certain nombre se sont faits remarquer par leur haine du prêtre. Ceux de Toulouse se bornent à martyriser leurs pions.

Par un beau soir, où l'un de ces mauvais sous-maîtres donnait de l'air à ses camarades, il fut rencontré par une bande de lycéens qui l'insultèrent. A bout de patience, il traîne l'un d'eux au commissariat de police, fort heureux de tenir enfin ce petit vaurien. Mais au moment d'établir l'identité du lycéen, le commissaire pâlit : il venait de reconnaître le fils d'un magistrat important.

Le lycéen fut mis en liberté.

Le pion fut révoqué.

NOUVELLES MILITAIRES

M. CARNOT A SAINT-CYR

M. Carnot a visité lundi l'École de Saint-Cyr. Il est parti vers midi par la gare Montparnasse, accompagné de M. de Freycinet, ministre de la guerre, du général Gallimard, du général Brugère, et du commandant Cordier.

De la gare de Saint-Cyr à l'École, M. Carnot est allé en voiture, escorté d'un peloton de l'escadron de Saint-Cyr.

Dans le salon d'honneur, le général Tramond, commandant l'École, a adressé une allocution à M. Carnot, et a rappelé que depuis le maréchal de Mac-Mahon, Saint-Cyr n'avait pas reçu la visite du chef de l'Etat. M. Carnot a visité les diverses parties de l'École où se préparent vaillamment nos futurs officiers.

Il a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur au commandant Ulm, la croix de chevalier au capitaine Hatton, et une médaille de sauvetage à un saint-cyrien, M. Toulat, qui a sauvé deux personnes en danger de se noyer.

M. Carnot est rentré l'après-midi à l'Élysée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSTITUTION SAINT-LOUIS

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu le lundi 30 juillet, à une heure après midi, sous la présidence de M^r l'Évêque d'Angers.

ASSOCIATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE ET DE TIR DE L'OUEST

Sur la proposition de M. Pinloche, président de l'Association, l'assemblée générale de la région, réunie le 1^{er} juillet dernier à Angers, a voté à l'unanimité l'admission de deux Sociétés nouvelles :

La Société de l'imprimerie Oberthür, de Rennes ;
La Société de Saumur.

M. le ministre de la guerre a décidé qu'un officier, pris dans la réserve, serait affecté aux compagnies d'Afrique détachées au Tonkin. En exécution de cette décision, MM. les officiers de réserve du grade de sous-lieutenant sont invités à faire connaître par la voie hiérarchique s'ils ont le désir d'occuper cet emploi, qui ne peut donner, d'ailleurs, aucun titre à l'avancement dans l'armée active.

ADMISSION A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Voici, parmi les candidats admis à l'École de Saint-Cyr, les noms qui intéressent spécialement notre pays :

MM.

Babin de Grand'Maison (Auguste-Marie-Louis) ;
Blavier (Ernest-Henri-Jules) ;
De Bonchamps (Robert-Charles-Anatole-Fortunat) ;
Cesbron-Lavau (René-Maxime-Joseph) ;
De Chabot (Sabran-Auguste-Ferdinand-Marie) ;
De Cholet (Henri-Alfred-Marie) ;
Mareau (Marie-Louis-Gabriel-Raymond) ;
Miaudeau (Henri-René-François) ;
Oriolle (Julien-Henri-Charles) ;
Plailly (Eugène-Émile-Marie) ;
Rondeau (Georges-Marie-Augustin-Charles) ;
Vexiau (Marie-Anselme-Raoul-Charles).

Les obsèques

de M. de Saint-Martin

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros le terrible accident arrivé à notre compatriote, sous-lieutenant au 25^e dragons.

M. de Saint-Martin est né à Montreuil-Bellay. Il s'engagea à dix-huit ans au 10^e dragons à Angers, fut ensuite élève à l'École de Saumur, puis sous-lieutenant au 25^e dragons à Tours.

Ainsi que nous l'avons dit, le corps du malheureux officier a été retrouvé samedi. La famille, qui habite Montreuil, fut immédiatement avertie.

Dimanche, à huit heures, un service religieux avait lieu à la chapelle de l'hospice. M. le général Villain y assistait, ainsi que tous les officiers du régiment et des députations de tous les corps d'officiers de la garnison. La musique du 32^e de ligne a joué plusieurs morceaux pendant l'office, et des chants funèbres ont été exécutés par les choristes de ce régiment. Le deuil était conduit par le frère du défunt.

Le convoi s'est mis en marche ; une navrante tristesse était peinte sur tous les visages. Sur le quai d'embarquement, le colonel du 25^e dragons, M. de Colbert-Laplace, a fait en termes touchants l'éloge de l'excellent officier si prématurément enlevé à l'affection des siens, à l'amitié de ses camarades et à l'armée. Après le chef de corps, M. le lieutenant de Lavilléon a prononcé le discours suivant :

J'ai, Messieurs, une pénible et triste mission à remplir ce matin, celle de dire un dernier adieu à notre malheureux camarade. Vous tous qui l'avez connu, avez pu l'apprécier à sa juste valeur. Quoique parmi nous depuis peu de temps, son affabilité, la douceur de ses manières, sa droiture et la loyauté de son caractère avaient su lui gagner tous les cœurs, lui conquérir toutes les sympathies.

A peine sorti de Saumur, à la fleur de l'âge, il n'avait que 24 ans, Messieurs, la vie s'ouvrait grande et belle pour lui, et l'avenir semblait ne pas avoir de trop hautes promesses pour ce brillant sous-lieutenant. Hélas ! tant de bonnes et solides qualités, tant de jeunesse ne devaient pas trouver grâce devant la mort impitoyable.

Hier matin encore, il causait avec nous ; il était l'âme de nos réunions. Quelques heures après, cet épouvantable accident l'enlevait à notre affection et aujourd'hui nous pleurons sur une tombe.

Quant à vous, Monsieur, qui pleurez un frère et ami, laissez-moi vous dire toute la part que mes camarades et moi prenons à votre douleur. Soyez notre interprète auprès de la pauvre mère, et si cela peut être un léger adoucissement à sa peine et à son profond chagrin, dites-lui combien sont vifs les regrets que laisse son malheureux fils.

Permettez-moi de joindre une consolation à vos regrets ; votre frère était chrétien et la religion chrétienne a une croyance bien douce pour ceux que la main de Dieu frappe ici-bas. Elle nous dit en effet que tôt ou tard nous retrouverons dans un monde meilleur ceux que nous avons aimés sur la terre.

Aussi, Saint-Martin, au nom de tous mes camarades et au mien, n'est-ce pas adieu que je veux te dire aujourd'hui, mais au revoir là-haut.

Le corps a été ramené à Montreuil-Bellay, où a eu lieu l'enterrement. Une foule nombreuse et recueillie était venue témoigner de sa sympathie à la mère et au frère du jeune officier.

LOUDUN. — Depuis quelques jours, les cultivateurs des environs de Bournaud et Vezières s'aperçoivent de la présence d'un animal inconnu dans l'arrondissement de Loudun. C'est la martre des sapins. Nous signalons à la vigilance des chasseurs ce petit animal un peu plus gros que la belette, de la même couleur à peu près, avec le dessous du ventre jaune, et la queue plus longue et plus touffue. C'est un grand destructeur de gibiers, de volailles et de nids, que l'on ne doit pas laisser s'acclimater et se reproduire dans le pays.

THOUARS. — Une médaille d'argent de 2^e classe a été décernée à M. Térillon, caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Thouars ; 1860-1888 : belle conduite dans un grand nombre d'incendies. Atteint de brûlures graves dans un de ces incendies. Plusieurs sauvetages.

TOURS. — La pauvre petite victime de l'accident de la Fuye, le 1^{er} juillet, est morte, mardi soir, à l'hospice. Ce dévouement était malheureusement prévu.

VOL A L'AMÉRICAIN

Un fermier de la commune de Channay, canton de Château-la-Vallière, vient d'être victime à la foire du Lude d'un vol à l'Américain.

Il venait de vendre, jeudi dernier, deux bœufs pour 620 francs, lorsqu'un individu l'accosta et lui demanda des renseignements sur la vente du bétail.

Les deux hommes s'entretenaient depuis quelques instants, quand survint un gentleman qui leur demanda s'il n'y avait pas une propriété à vendre sur les bords du Loir et les invita à l'y conduire, moyennant 20 francs qu'il leur donnerait pour payer leur dérangement.

L'offre fut acceptée et le pauvre paysan fut entraîné dans un endroit isolé où les deux filous le dévalisèrent complètement.

NANTES. — Un grave accident est arrivé en Loire, à Nantes, dimanche matin, non loin du ponton d'embarquement du Migron.

Une embarcation dans laquelle se trouvaient M. Gantier, de Chantenay, sa femme, leurs trois enfants et deux mariners, a chaviré par suite d'un coup de vent qui a pris dans la voile.

M^{me} Gantier, âgée de trente et un ans, son petit garçon de 9 ans et un des mariners nommé Moreau âgé de vingt-neuf ans, se sont noyés. Ce dernier, qui savait nager, a péri victime de son dévouement en voulant sauver l'enfant.

Les quatre autres personnes ont échappé au même sort, grâce aux douaniers Trégré, Allard et Fache, qui se sont immédiatement portés à leurs secours avec un courage digne d'être signalé.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le Progrès de l'Ouest dénonce à l'autorité supérieure, dans son dernier numéro, un gendarme de Connerré (Sarthe), coupable d'envoyer ses enfants à l'école congréganiste « alors qu'il existe une excellente école laïque fonctionnant admirablement bien. »

Cet incident est destiné à masquer l'odieuse du procédé : qu'importe que l'école laïque soit excellente !

Et la liberté, qu'en fait-on au Progrès de l'Ouest ?

Ce brave militaire a-t-il, oui ou non, le droit de faire élever ses enfants comme il l'entend ?

Le Progrès ajoute que le gendarme dont il s'agit doit prendre sa retraite sans tarder.

La dénonciation n'en devient que plus odieuse.

Ce brave militaire, qui a rendu des services à son pays, viendra demander au gouvernement un bureau de tabac ou une place quelconque : on veut l'empêcher de l'obtenir.

Ce serait autre chose si ce gendarme pouvait se recommander d'un Wilson quelconque ou de services électoraux rendus au détriment de son service.

Nous le disons bien hautement : de semblables attaques dirigées contre de modestes fonctionnaires sont odieuses et misérables.

On espère les intimider, on méprise la liberté de leur conscience, on veut les traiter comme des esclaves et non comme des hommes libres. C'est monstrueux, c'est révoltant.

ENTRE PRÉFET ET MAIRE

Un incident s'est produit, samedi, à la revue du Champ de Mars, à Rennes. M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, en grande tenue et chamarré de décorations, fait son entrée au Champ de Mars alors que M. Le Bastard et les conseillers municipaux y sont déjà installés. Nos édiles causent entre eux, rient et se montrent d'une gaieté folle.

M. le préfet s'imagina-t-il que les rires et les joyeux propos de la municipalité visent son auguste personne ? C'est probable, car il s'avance vers M. Le Bastard et lui dit de ce ton sec que tout le monde lui connaît :

« Monsieur le maire, quand le représentant du gouvernement de la République se présente quelque part, il est de tradition ou tout au moins de politesse de se lever et de saluer. »

Les conseillers rient de plus belle. M. Le Bastard riposte avec vivacité :

« M. le préfet, je fais ce qu'il me plaît, et n'ai de leçon à recevoir ni de vous, ni de personne. »

Les conseillers tirent de plus en plus fort, et M. le préfet leur tourne les talons.

Quelle est donc cette belle concentration républicaine !

Les Hottentots à Paris

Le Jardin Zoologique d'Acclimatation de Paris, continuant la série de ses Exhibitions ethnographiques, présente actuellement à ses visiteurs une caravane du plus haut intérêt, composée de quatorze Hottentots (7 hommes, 5 femmes et 2 enfants).

Par ces exhibitions ethnographiques, dont le Jardin Zoologique d'Acclimatation a comme le monopole, le public apprend à connaître les types les plus divers et les plus rares de l'espèce humaine.

Le nom des Hottentots est donné à tous les indigènes de la partie méridionale de

'Afrique, située à l'Est et dans le Nord de la Cafrerie.

Le type des Hottentots est un des plus dégradés de l'espèce humaine. Les traits du visage sont très caractéristiques. La face est large en haut, presque pointue en bas, les pommettes très saillantes, les mâchoires étroites. Le nez est aplati, la bouche démesurément grande, la chevelure laineuse et courte. La couleur de la peau est d'un jaune caractéristique.

Les hommes n'ont que peu de barbe ; leurs membres sont grêles, l'ensemble de leur structure n'annonce pas la force.

Les femmes sont ordinairement petites et délicates, leurs seins sont longs et pendants.

Les hommes, vêtus d'un baudrier de peau, ont de plus une sorte de pagne attaché sur les reins ; ils ajoutent à ce costume rudimentaire des bracelets de cuivre ou de graines.

Les femmes sont nues jusqu'à la ceinture ; leur coquetterie est grande ; leur cou et leur poitrine sont généralement couverts de colliers de verroterie. Elles portent un petit tablier, et sur les reins, une peau qui descend jusqu'aux mollets.

Les Hottentots se servent de l'arc. Leurs flèches sont généralement empoisonnées.

Ces populations n'adorent point de dieux ; elles ont une sorte de culte pour leurs saints, c'est-à-dire pour ceux d'entre eux qui se distinguent par leurs vertus.

Comme tous les sauvages, ces indigènes n'ont pas la notion du temps et ne connaissent généralement pas leur âge.

Les Hottentots camperont au Jardin Zoologique d'Acclimatation jusqu'au 30 septembre 1888.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juillet.

Le marché est calme. Le 3 0/0 clôture à 83.30 ; le 4 1/2 0/0 à 106.70.

L'action estampillée du Crédit Foncier s'est traitée à 1.332 et l'action non estampillée reste fermée à 1.420. Les obligations foncières et communales conservent la faveur dont elles jouissent auprès des capitalistes sérieux en quête de placements offrant toute garantie avec certitude d'un gain assuré.

La Société Générale garde sa position à 455. Les Dépôts et Comptes courants conservent leurs cours de 600 fr. La Banque d'Escompte est demandée à 465.

On signale des achats suivis sur les obligations des Immeubles de France à 387. La petite épargne recherche ces titres qui, remboursables à 1.000 francs et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, jouissent de garanties immobilières très sérieuses et sont appelés à une plus-value considérable. Les obligations absolument similaires de la Banque hypothécaire cotent 495, un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait un bénéfice de plus de cent francs.

Le Panama clôture à 291. Par un accord intervenu entre M. de Lesseps et M. Christophle, sanctionné par les Conseils des deux sociétés, le dépôt de rentes françaises ou titres garantis par le gouvernement français sera fait par la société civile au Crédit Foncier de France.

La Société des Ardoisiers de la Forêt à Combrée (Maine-et-Loire) vient d'avoir son assemblée générale.

Disons à ce propos que, ce qui constitue le principal élément d'avenir de cette société, c'est la qualité supérieure de ses ardoises très recherchées partout. C'est ainsi que, en 1885, la vente s'est élevée à 42.953 fr. ; en 1886, à 223.200 fr. ; en 1887, à 321.600 fr.

Chaque mille ardoises vendu laisse un bénéfice net de 8 fr. 80 au minimum.

L'action Métaux est en reprise à 715.

Nos chemins de fer sont fermes.

Depuis 4 ans

Lorette (Loire), le 26 mai 1887. — Depuis 4 ans, je souffrais de douleurs rhumatismales ; j'ai pris deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50, et je suis entièrement rétabli. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.

Fayolle, boulanger. Signature légalisée.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des Eaux-de-Vie blanches de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOURNEL. — P. ANDRIEUX, suc.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

On lit dans la Liberté:

La Conversion des Obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale Transatlantique en Obligations nouvelles 3 0/0 avance rapidement; on recon...

CHAPELLERIE FRANÇAISE Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOTZEAU...

A CÉDER BONNE ÉPICERIE Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Daillé.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans; Un CHIEN de 13 mois, épagneul. S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagneux.

Etudes de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. LE BARON et de M. BRAC, notaires à Saumur.

VENTE SUR LICITATION

Le vendredi 27 juillet 1888, à midi.

En l'étude et par le ministère de M. LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72, d'UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy, Avec Cour, Écuries, Remises, Jardin et Dépendances.

Mise à prix: 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements à:

- 1° M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8; 2° M. LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges; 3° M. BRAC, notaire.

Etude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beurepaire, 17.

A VENDRE à l'amiable, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26,

Actuellement occupée par M. GUIN-TRANDY, vannier.

S'adresser à M. GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beurepaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT BEL APPARTEMENT AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ Rue Nationale, 29, au 1er. S'adresser à M. BRETON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON Rue du Fort, n° 6, Comprenant, au rez-de-chaussée: grand salon, salle à manger et cuisine; au premier étage: deux grandes chambres à coucher. Cour, jardin et hangar. S'adresser aux Religieuses de la Retraite.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS LÉPICIER & COLLMANN Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans. M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL ANCIENNE MAISON CUPIT COCHET-CHAILLOUX Successeur 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur. M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35 Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés. La plus économique des Lessives connues. En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET.

Table with multiple columns: Valeurs au comptant, Clôture précé., Dernier cours. Includes sections for OBLIGATIONS, Ville de Paris, and various bonds.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table for Ligne de l'État, Paris - Saumur - Bordeaux. Columns: STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, etc.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table for Ligne de l'État, Bordeaux - Saumur - Paris. Columns: STATIONS, Mixte matin, Mixte soir, etc.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table for Ligne d'Orléans, Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris. Columns: STATIONS, Direc. mixte, etc.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table for Ligne d'Orléans, Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes. Columns: STATIONS, Expr., Omn., etc.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table for Saumur - Port-Boulet - Chinon. Columns: STATIONS, Mixte matin, etc.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers. Columns: STATIONS, Mixte matin, etc.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers. Columns: STATIONS, Omn., Mixte, etc.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table for Saumur - Bourgueil. Columns: STATIONS, Omn., Mixte, etc.

SAUMUR — LA FLECHE

Table for Saumur - La Flèche. Columns: STATIONS, matin, soir, etc.